

DÉLIBÉRATION n° 20240404-20

Objet : Tarifs

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Pouvoir : 1

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :

Julien Bernou

Transmis le : 09 AVR. 2024

Le quatre avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Olivier Roziau. Les convocations ont été envoyées le vingt-huit mars mil vingt-quatre.

Présents : Olivier Roziau, Véronique Juste-Lapied, Raymond Nunez, Stéphane Malard, Xavier Juste, Julien Bernou, Patrick Ceria, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Bouchet-Bert-Manoz, Dominique Barthe-Bougenaux.

Absents : Alexandra Foudon (pouvoir à Marie Christine Rivaux), Hervé Louis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer les tarifs applicables à compter du caractère exécutoire de cette délibération comme suit :

Salle Marie-Louise	
Habitants de la commune	
Caution	1 000,00 €
Location le week-end (repas, buffet spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante)	280,00 €
Habitants extérieurs à la commune	
Caution	1 000,00 €
Location le week-end (repas, buffet spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante)	540,00 €
Associations	
Caution de la commune	1 000,00 €
de l'extérieur [à caractère social tel que Don du sang, Téléthon, pompiers etc.] (réunion, assemblée générale, repas pour ses membres)	Gratuit
de l'extérieur le week-end (réunion, assemblée générale, repas pour ses membres)	120,00 €
de l'extérieur pour une soirée en semaine	80,00 €

Tour d'Avalon			
Individuels		Groupes (à partir 10 personnes)	
	Par personne		Par personne
Enfant (- 10 ans)	0,00 €	Enfant (- 10 ans)	0,00 €
À partir de 10 ans	2,50 €	10 à 16 ans	1,00 €
Réouever-Tour du 29 avril 2023	Gratuit	À partir 17 ans	2,00 €
Visites scolaires, Instituts scolaires ou sociaux, Classe découverte et centre de loisirs intercommunal de Saint-Maximin (communauté de communes du pays du Grésivaudan) <i>y compris accompagnateurs</i>			Gratuit
Visites de groupe organisées par la société Grésivaudan Tourisme et la micro entreprise Grésivaudan guidage			Gratuit

Cartes postales tour d'Avalon

5 € le sachet de six cartes

1 € la carte individuelle

Cimetière		
	Concession	Columbarium
10 ans (2 m ² / la case)	75 €	235 €
15 ans (2 m ² / la case)	100 €	350 €
30 ans (2 m ² / la case)	250 €	700 €

Occupation du domaine public	
Commerces non sédentaires : vente sur la voie publique (camions magasins 15 m ²) occupation régulière à l'année (demi-journée) avec branchement électrique	15,00 €
Marché du 12 mai 2024 à la tour d'Avalon et sur la place Saint-Hugues d'Avalon (1 % environnement)	Gratuit
Associations communales	Gratuit

Tarif travail en régie - service Technique		
Au 1 ^{er} janvier 2024	Adjoint technique (temps plein)	Adjoint technique principal 2 ^e classe (temps plein)
Total horaire mensuel	19,69	20,35
Moyenne horaire	20,02 €	

Tarif travail en régie - service Administratif		
Au 1 ^{er} janvier 2024	Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (temps plein)	Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (temps plein)
Total horaire mensuel	25,85	24,19
Moyenne horaire	25,02 €	

Tarif travail en régie - service Périodique					
Au 1 ^{er} janvier 2024	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe (temps plein)	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe (temps partiel)	Adjoint technique (CDD - temps partiel)	Adjoint technique (CDD - temps partiel)	Adjoint technique (CDD - temps partiel)
Total horaire mensuel	23,06	16,96	19,77	20,57	18,64
Moyenne horaire	19,80 €				

Location de matériel communal					
Particulier habitant la commune			Association communale		
Caution	600 €		Caution	1 000 €	
Tables et chaises	Gratuit		Tables, chaises et barnum	gratuit	
Barnum	15 € / barnum et par événement (dans la limite d'un week-end et de pont en cas de jour férié limitrophe)		Sono, barrières, podium, thermos percolateur, grilles d'exposition	gratuit	
Barnum	Gratuit pour la fête des voisins (hameaux de la commune)				

Aire de camping-car (hors taxe de séjour)	
Forfait de 24 heures par camping-car	7,78 €.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Olivier Roziau.

Le secrétaire de séance,
Julien Bernou.

